

**ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#1 8e RUE/ 6e AVENUE**



- LÉGENDE**
- CÔNE
 - ZONE DE COLLECTE
 - PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 - SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 - | BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS

CÔNES: 12
DOSSARDS: 9
PANNEAUX: 3

REMARQUES

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.

UN MAXIMUM DE 9 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.

PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.

UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE
PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#1 8e RUE/ 6e AVENUE

Technicien
Maxime Tremblay

Echelle
1: 1000

Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001
N:\Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#2 AVENUE DU PORT/
RUE JOSEPH-GAGNÉ NORD

PANNEAU DE
SIGNALISATION

RUE JOSEPH-GAGNÉ NORD

PANNEAU DE
SIGNALISATION

AVENUE DU PORT





DIRECTION SUP

DIRECTION OUEST

RUE JOSEPH-GAGNÉ SUD

PANNEAU DE
SIGNALISATION

LÉGENDE

-  CÔNE
-  ZONE DE COLLECTE
-  PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
-  SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
-  BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS

CÔNES: 14
DOSSARDS: 10
PANNEAUX: 2

REMARQUES

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.

UN MAXIMUM DE 10 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.

PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.

UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE
PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#2 AVENUE DU PORT/
RUE JOSEPH-GAGNÉ NORD

Technicien
Maxime Tremblay

Echelle
1: 1000

Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections

11216-01-001

N:\Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans

**ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#3 BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE
NORD/ RUE BAGOT**

PANNEAU DE
SIGNALISATION

PANNEAU DE
SIGNALISATION

PANNEAU DE
SIGNALISATION

**PRÉSENCE DE
BRIGADIER**

DIRECTION
SUD

DIRECTION
OUEST

DIRECTION
EST

RUE BAGOT

BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE
NORD

- LÉGENDE**
- CÔNE
 - ZONE DE COLLECTE
 - PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 - ⊘ SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 - | BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS
CÔNES: 22
DOSSARDS: 15
PANNEAUX: 3

REMARQUES
IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
UN MAXIMUM DE 15 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.
PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.
UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.
SOYEZ VIGILANT LORSQUE LE BRIGADIER EST PRÉSENT.



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE
PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#3 BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE
NORD/ RUE BAGOT

Technicien
Maxime Tremblay

Echelle
1: 1000
Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001
N:\Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans

**ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#4 BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE
SUD/ AVENUE DU PORT**



- LÉGENDE**
- CÔNE
 - ZONE DE COLLECTE
 - PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 - ⊘ SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 - | BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS
 CÔNES: 15
 DOSSARDS: 11
 PANNEAUX: 2

REMARQUES
 IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
 UN MAXIMUM DE 11 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.
 PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.
 UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.



COMITÉ DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#4 BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE
SUD/ AVENUE DU PORT

Technicien
Maxime Tremblay

Echelle
1: 1000

Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001
N:\Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#5 RUE ALEXIS-SIMARD/
RUE DU PRINCE-ALBERT

PANNEAU DE
SIGNALISATION

PANNEAU DE
SIGNALISATION

PANNEAU DE
SIGNALISATION

PRÉSENCE DE BRIGADIER

PANNEAU DE
SIGNALISATION

- LÉGENDE**
- CÔNE
 - ZONE DE COLLECTE
 - PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 - SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 - BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS
CÔNES: 16
DOSSARDS: 12
PANNEAUX: 4

REMARQUES
IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
UN MAXIMUM DE 12 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.
PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.
UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.
SOYEZ VIGILANT LORSQUE LE BRIGADIER EST PRÉSENT.



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE
PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#5 RUE ALEXIS-SIMARD
RUE DU PRINCE-ALBERT

Technicien
Maxime Tremblay

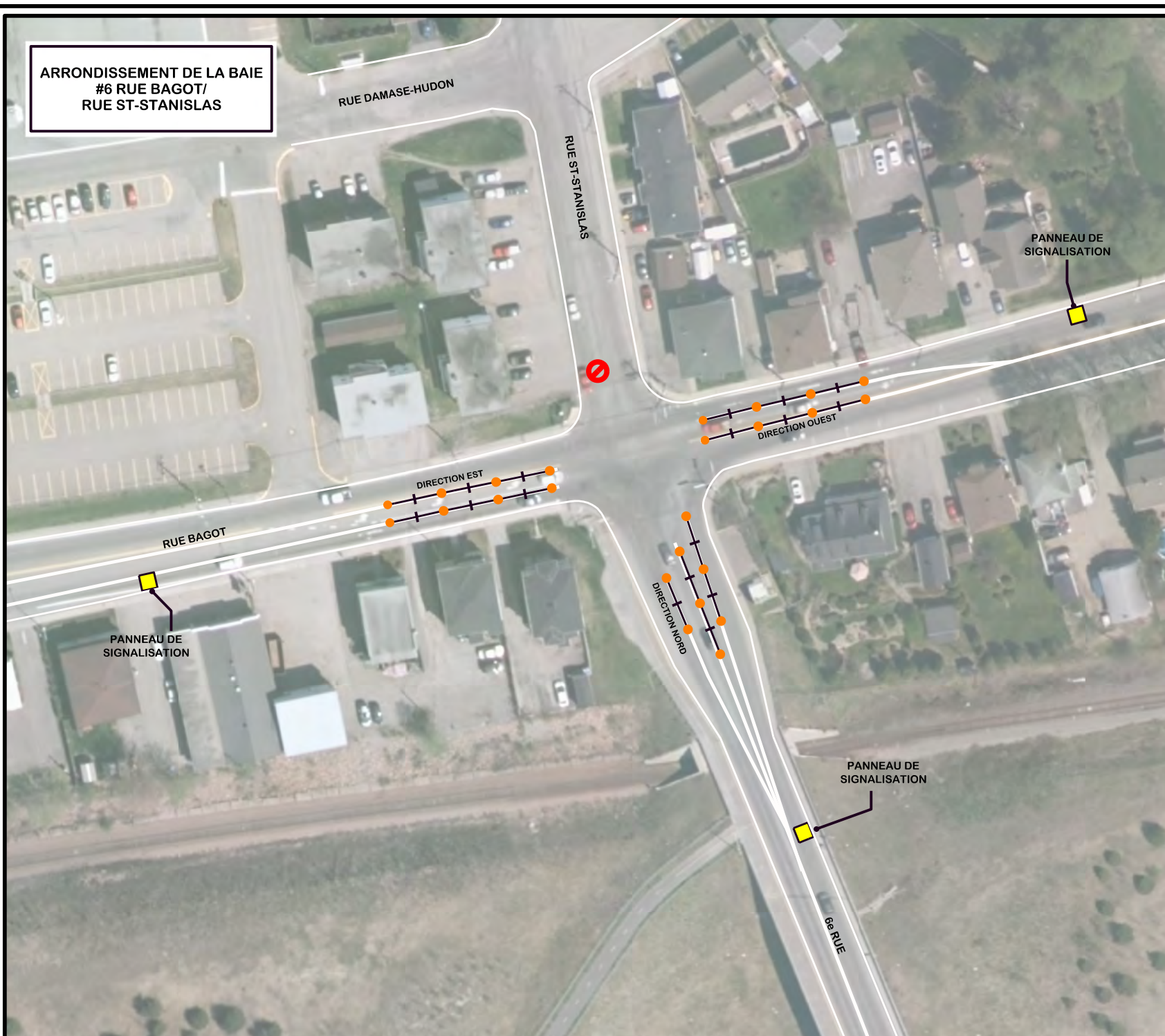
Echelle
1:1000
Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001
N:\Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans



ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#6 RUE BAGOT/
RUE ST-STANISLAS



- LÉGENDE**
- CÔNE
 - ZONE DE COLLECTE
 - PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 - SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 - BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS
CÔNES: 24
DOSSARDS: 17
PANNEAUX: 3

REMARQUES
IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
UN MAXIMUM DE 17 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.
PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.
UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE
PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#6 RUE BAGOT/
RUE ST-STANISLAS

Technicien
Maxime Tremblay

Echelle
1: 1000

Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001
N:\Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans

**ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#7 RUE DAMASE-POTVIN/
RUE HERVÉ-TREMBLAY/
RUE ST-PIERRE**



- LÉGENDE**
- CÔNE
 - ZONE DE COLLECTE
 - PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 - SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 - | BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS
 CÔNES: 16
 DOSSARDS: 12
 PANNEAUX: 4

REMARQUES
 IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
 UN MAXIMUM DE 12 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.
 PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.
 UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.



COMITÉ DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#7 RUE DAMASE-POTVIN/
RUE HERVÉ-TREMBLAY/
RUE ST-PIERRE

Technicien
Maxime Tremblay

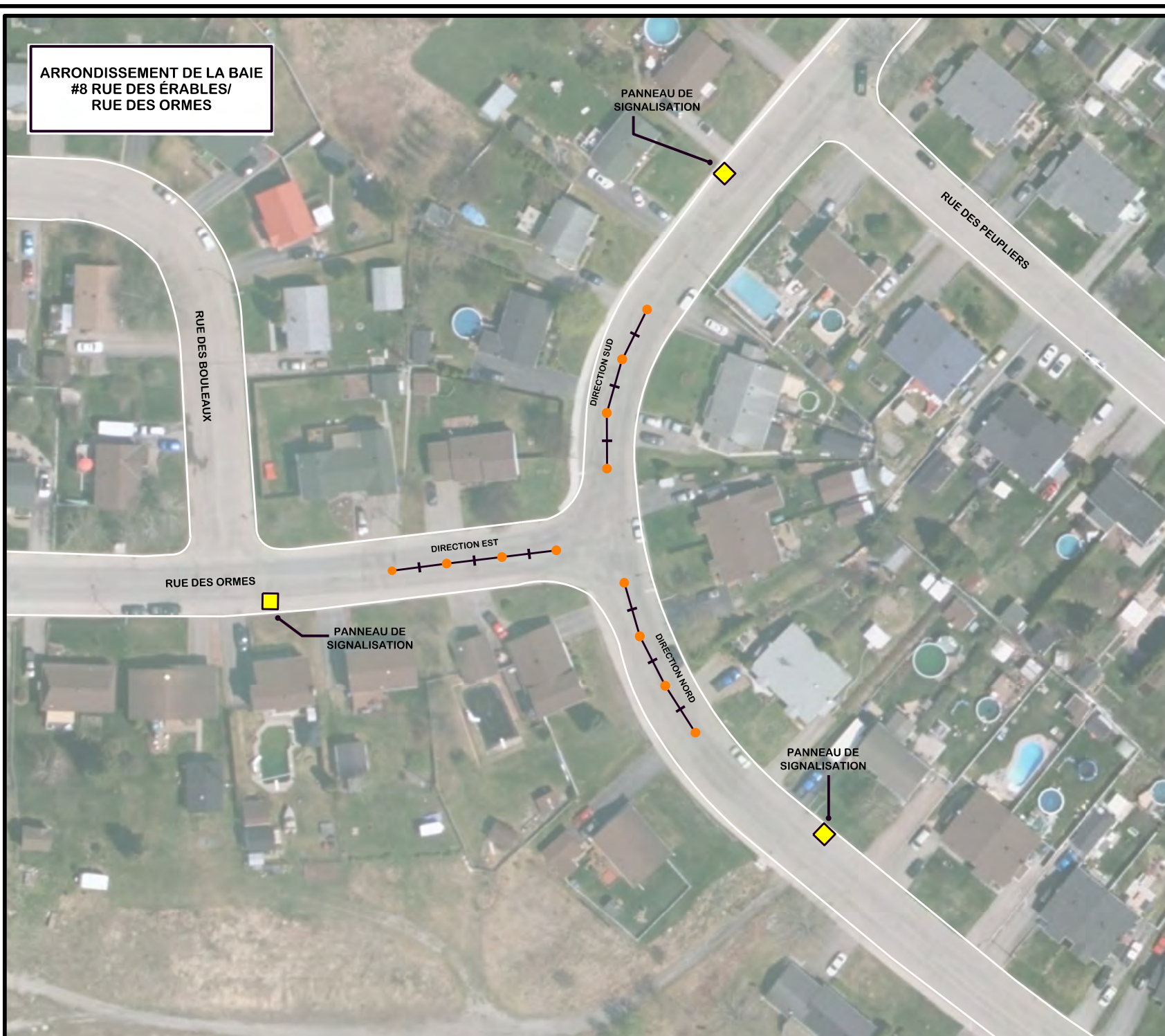
Echelle
1: 1000

Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001
N°Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#8 RUE DES ÉRABLES/
RUE DES ORMES



- LÉGENDE**
- CÔNE
 - ZONE DE COLLECTE
 - PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 - SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 - BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS

CÔNES: 12
DOSSARDS: 9
PANNEAUX: 3

REMARQUES

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.

UN MAXIMUM DE 9 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.

PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.

UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE
PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#8 RUE DES ÉRABLES/
RUE DES ORMES

Technicien
Maxime Tremblay

Echelle
1:1000

Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001

N:\Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans

**ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#9 RUE JOHN-KANE/
RUE ALBERT-DUFOUR**



- LÉGENDE**
-  CÔNE
 -  ZONE DE COLLECTE
 -  PANNEAU DE SIGNALISATION AVANCÉE
 -  SECTEUR DE COLLECTE INTERDITE
 -  BÉNÉVOLE

MATÉRIEL REQUIS
 CÔNES: 9
 DOSSARDS: 6
 PANNEAUX: 3

REMARQUES
 IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
 UN MAXIMUM DE 6 BÉNÉVOLES EST PERMIS À CETTE INTERSECTION.
 PRÉVOIR 10 MÈTRES ENTRE LES CÔNES POUR DÉLIMITER LES ZONES DE COLLECTE.
 UN SEUL BÉNÉVOLE EST AUTORISÉ PAR ZONE DE COLLECTE.



COMITÉ DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE PUBLIQUE, PLAN D'AMÉNAGEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA BAIE
#9 RUE JOHN-KANE/
RUE ALBERT-DUFOUR

Technicien
Maxime Tremblay

Echelle
1: 1000
Date
Avril 2017



Collecte de fonds-Localisation des Intersections
11216-01-001
N°Dossiers\11216-01-001\Technique\Plans